

## Programme « Schéma de soutien pays » de l'IEDDH

### « Country-Based Support Schemes – CBSS »

L'IEDDH, instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, vise à contribuer au développement et à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit ainsi qu'au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les pays en développement.

Cet instrument financier, mis en place à l'occasion de la nouvelle période de programmation 2007 – 2013<sup>1</sup>, dispose d'un budget de 1,104 milliard d'euros pour les 6 années à venir.

Cinq priorités d'action ont été définies pour la période 2007-2010<sup>2</sup> :

**Objectif 1** : Renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les pays et les régions où ils sont les plus menacés

**Objectif 2** : Renforcer le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et des réformes démocratiques, dans le soutien à la réconciliation pacifique d'intérêts particuliers et dans l'extension de la participation et la représentation politiques

**Objectif 3** : Soutenir les actions liées aux droits de l'homme et à la démocratie dans les domaines couverts par les orientations communautaires, notamment en ce qui concerne les dialogues sur les droits de l'homme, les défenseurs des droits de l'homme, la peine de mort, la torture, les enfants dans les conflits armés

**Objectif 4** : Soutenir et renforcer le cadre international et régional pour la protection des droits de l'homme, la justice, l'Etat de droit et la promotion de la démocratie

**Objectif 5** : Susciter la confiance dans les processus électoraux démocratiques et renforcer leur fiabilité et leur transparence, notamment par le biais de l'observation électorale

Pour l'année budgétaire 2009, plusieurs appels à propositions ont été programmés dans le cadre des objectifs 1, 2, 3 et 4<sup>3</sup>.

Dans le cadre de l'objectif 2, qui vise à renforcer le rôle de la société civile en matière de promotion et de protection des droits de l'homme (programme « Schéma de soutien pays »), une liste de 77 pays cibles a été définie pour 2009. Pour chacun de ces pays, un appel à propositions sera lancé au cours de l'année (*gestion décentralisée par les délégations de la Commission européenne des pays concernés*).

Si les collectivités territoriales sont en principe éligibles aux appels à propositions lancés dans le cadre de l'IEDDH (cf. article 13.2.a du règlement CE n°1889/2006), en fonction des objectifs poursuivis par chaque appel à propositions, la liste des demandeurs / partenaires éligibles peut être révisée – *conditions d'éligibilité à vérifier*.

À ce jour (25 août 2009), 47 appels à propositions ont été lancés : 17 sont actuellement ouverts et 30 sont d'ores et déjà clôturés.

Plus d'informations :

- Récapitulatif des appels à propositions (AP) lancés dans le cadre du programme IEDDH (crédits 2009), réalisé par Cités Unies France
- Site internet de la Commission européenne :  
[http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/cidhr/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/worldwide/cidhr/index_fr.htm)

<sup>1</sup> Règlement CE n°1889/2006 du 20 décembre 2006 instituant un instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde

<sup>2</sup> Document de stratégie 2007 – 2010, adopté le 8 août 2007 par la Commission européenne

<sup>3</sup> Plan d'Action Annuel 2009, adopté le 15 avril 2009 par la Commission européenne